



Séance du 9 septembre 2015 à 20h15

Présidence : M. Arnold Ottonin

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée
3. Demande de crédit pour la transformation de la grande salle et la création de deux classes supplémentaires et de locaux pour l'UAPE
4. Nouveau plafond d'endettement
5. Arrêté d'imposition 2016
6. Cautionnement en faveur de la BCV pour l'emprunt du Triage forestier Mèbre-Talent concernant le hangar à copeaux
7. Elections et démissions
8. Informations de la Municipalité
9. Information du bureau du conseil
10. Propositions individuelles
11. Contre-appel

1. Appel

Effectif : 84 personnes
Présents : 64 personnes

M. Arnold Ottonin rappelle les règles et usages lors de la prise de parole, à savoir que la personne à qui la parole a été accordée voudra bien se lever pour s'exprimer afin d'être audible par l'assemblée. Si elle a une nouvelle question à poser, elle demandera à nouveau la parole.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juin 2015

Chaque membre ayant pris connaissance au préalable du projet du PV 12-2015, la lecture n'est pas demandée. Le PV est accepté avec 5 abstentions et 2 avis contraires.

3. Demande de crédit pour la transformation de la grande salle et la création de deux classes supplémentaires et de locaux pour l'UAPE

M. Pierrick Viguet explique que les modulaires ont été installés plus tôt, à la suite de la demande de la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire de limiter les déménagements des salles de classes. Il précise que les modulaires sont conçus pour recevoir un deuxième étage et sont aux normes thermiques, au contraire de la salle de classe de la maison de Ville, qui n'est plus aux normes.

Il rappelle qu'actuellement, la charpente de la grande salle ne supporte pas une isolation supplémentaire. Cependant, la municipalité a décidé d'une réfection au lieu d'une destruction.

Il y a eu plusieurs contraintes, notamment dues à l'UAPE, le chauffage, la ventilation, les normes de sécurité et l'infirmerie. Aucune opposition n'a été déposée durant la mise à l'enquête. Toutes les autorisations ont été délivrées par la CAMAC.

S'ensuit la présentation des plans par M. Viguet.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Frank Bottini.

Notons que deux personnes représentant le bureau d'architecte et ingénieurs EPIQR Rénovation Sarl sont présentes durant la séance. Il s'agit de M. Jean-Louis Genre, directeur et Mme Laure Szalai, architecte.

S'ensuit dès lors une multitude de questions, notamment de MM. Yann Jeannin et Patrick Schmalz, par rapport aux coûts qu'engendrent ces travaux de rénovation. M. Viguet, ainsi que le bureau EPIQR répondent que tous ces montants correspondent aux soumissions qui sont rentrées. Il s'agira d'un bâtiment polyvalent, comprenant une UAPE, une grande salle (avec cuisine, WC), ainsi que 4 salles de classes (plus salle des maîtres, WC, infirmerie). De gros travaux de démolition, ainsi que des travaux de terrassement importants et une reprise totale de la charpente sont prévus. Les prix sont dans la moyenne par rapport à d'autres ouvrages du même type dans le canton.

Le budget a été calculé en tenant compte des divers et imprévus et arrondis vers le haut, une marge de Frs 270'000.- est incluse. Le bureau EPIQR estime que cela est suffisant en fonction de leur expérience dans le domaine.

Quant à la tenue des délais, une réserve financière est prévue pour prolonger la location des modulaires jusqu'à Noël 2016.

Mme Sophie Cruchon demande si les 4 classes sont garanties à Bretigny ?

M. Chappuis rappelle que le directeur des écoles de Cugy a décidé cet été de fermer une salle de classe à Bretigny, à cause du manque d'UAPE et de salle de gym. Raison pour laquelle les élèves ont été déménagés à Froideville. Une demande à l'ASICE par la municipalité a été faite par écrit afin de leur demander leur point de vue. La pérennité des classes semble assurée. De plus, la municipalité est intervenue auprès du directeur des écoles de Cugy, lequel n'a pas donné de réponse. Il précise que les classes sont payées par l'ASICE, qu'elles soient vides ou pas.

M. Lauper rappelle que le directeur des écoles de Cugy avait initialement demandé l'ouverture de 8 classes à Bretigny, puis ce chiffre a été ramené à 6, puis à 4 classes.

M. Lauper ajoute qu'une mise à l'enquête est en cours pour 19 appartements et qu'un permis de construire a été accordé pour 5 autres, ce qui engendrera un apport d'écoliers dans notre commune, d'où la nécessité de cette rénovation. De plus, une convention dit que les enfants d'âge primaire doivent se rendre dans l'école de leur village.

M. Marmillod rappelle qu'il est difficile de comparer des chiffres en terme de technicité, de coûts, de mètre cubes, et de normes. Il trouve que les prix mentionnés par EPIQR sont corrects par rapport à son expérience dans le domaine de la construction. Toujours selon son expérience, il suggère de créer une commission de construction afin d'épauler le bureau d'architecte, à qui il fait confiance.

Il ajoute qu'il est également difficile de faire une prévision par rapport au développement scolaire.

M. Arnold Ottonin demande si cette commission, qui sera élue par la municipalité, peut comporter un membre du conseil ? M. Lauper répond par l'affirmative.

M. Marc Tille demande s'il est exact que les élèves n'auront plus les cours de natation ? M. Chappuis répond qu'après négociations, les élèves continueront à se rendre à la piscine du Mont.

Après la lecture d'un courrier du directeur des écoles, M. et Mme Jeannin expriment leur mécontentement par rapport au manque de soutien et de communication de la part de la municipalité dans cette affaire.

M. Jeannin demande pour quelle raison certains points ne sont pas parus dans la FAO, alors que des montants dépassent Frs 250'000.- et de ce fait qu'il s'agit de marché public ? La réglementation des marchés publics a-t-elle été respectée ? Le Bureau EPIQR répond que la procédure a été absolument respectée.

Pour répondre également à M. Jeannin, M. Lauper informe que les places de parc du parking du Chêne se trouvant sur le domaine privé de la commune, seront dorénavant utilisées pour les écoles et non plus pour la grande salle.

M. Büchler informe qu'il n'est pas prévu d'augmenter le point d'impôt ce soir et qu'il faut attendre l'évolution, contrairement à ce que propose M. Roger Imhof.

M. Marc Tille demande le vote à bulletins secrets, il est appuyé par plus de 10 personnes.

Le préavis n° 04/2015 est accepté avec 39 voix, 11 abstentions et 14 avis contraires.

4. Nouveau plafond d'endettement

M. Urs Lauper lit un courrier du Conseil d'Etat, lequel approuve l'augmentation du plafond d'endettement de Frs 6'227'000.- à Frs 8'000'000.-. Le cautionnement quant à lui passe de Frs 3'113'500.- à Frs 4'000'000.-.

M. Marc Tille demande jusqu'à quelle date ce nouveau plafond, tel que proposé, restera en vigueur.

M. Lauper informe que le nouveau plafond sera valide jusqu'au 01.07.2016. M. Büchler ajoute que le conseil général se prononcera en décembre 2016 pour un nouveau plafond d'endettement.

Le rapport de la commission des finances est lu par Mme Marianne Chenux. Le préavis n° 05/2015 est accepté avec 8 abstentions.

5. Arrêté d'imposition 2016

L'arrêté d'imposition reste identique à celui de 2015, à savoir au taux de 73%.

Monsieur Marc Heuschkel lit le rapport de la commission des finances. L'arrêté d'imposition est accepté à l'unanimité.

6. Cautionnement en faveur de la BCV pour l'emprunt du Triage forestier Mèbre-Talent concernant le hangar à copeaux

M. Lauper précise qu'il s'agit du même cas que pour le GEL, à savoir une autorisation de principe.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Frank Bottini. Le préavis n° 03/2015 est accepté à l'unanimité.

7. Elections et démissions

Démission de M. Romain Ottonin, en tant que membre du conseil général et membre du schéma directeur Nord Lausannois.

Une place est à repourvoir à ce poste. Avis aux personnes intéressées, qui doivent s'adresser à la municipalité.

8. Informations de la Municipalité

M. Urs Lauper :

Grande salle : remercie pour le vote.

Elections communales: M. Lauper informe que des candidats sont à trouver pour le remplacement de municipaux. Une séance sera organisée à ce sujet. M. Ottonin demande de communiquer le nombre de personnes démissionnaires avant fin octobre. Le candidat ou la candidate à un poste au sein de la municipalité doit s'inscrire sur une liste, trouver 3 parrains (électeurs, domiciliés dans la commune) qui doivent apposer leur signature sur un autre document. Respecter le délai de dépôt de candidature fixé au lundi 11 janvier 2016 à 12.00 auprès de l'administration communale. Le mercredi 6 janvier 2016, une présentation des candidats intéressés sera animée par le président du conseil. Les élections communales se dérouleront le 28.02.16.

M. Jean-Luc Agassis :

Routes : En réponse à la question de M. Jean-Daniel Cochard du 10 juin, concernant le déplacement du panneau de la limitation de vitesse sur la route cantonale Cugy-Bottens. La question a été posée à la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes). En 2003, la DGMR a annoncé que le panneau « 60 » vers chez Roger Imhof serait posé à l'emplacement actuel, avec une parution dans la FAO. Les panneaux ont alors été posés, mais pas au bon emplacement.

Le panneau « 60 » direction Bottens à la hauteur du garage Marclay a fait l'objet d'une analyse d'une commission dit des « glissières » laquelle a estimé que ce panneau devait être avancé du côté de Bottens. Notons que la municipalité a demandé à la gendarmerie de procéder à des contrôles de vitesse. La gendarmerie a répondu que l'emplacement précédent des radars correspondait à l'endroit où se situe le panneau actuel.

Le 16 juillet 2015, la municipalité a écrit à la DGMR pour lui faire part de la réponse de la gendarmerie et pour lui demander à ce que le panneau « 60 » direction Imhof soit remis à sa position initiale. Le 12 août, la DGMR a informé qu'un radar pouvait être posé à la hauteur de l'arrêt des TL, direction Bottens.

M. Laurent Chappuis :

Ecoles : La rentrée 2015 s'est déroulée le 24 août, avec environ 40 élèves logés dans les modulaires. Il subsiste des problèmes de transports dus au changement d'horaires des TL. Il y a 3 bus scolaires dont 1 grand plus 1 pour l'UAPE. La garde de midi est maintenue pour 10 à 14 enfants, surveillés par une dame.

M. Pierrick Viguet : remercie l'assemblée pour le vote de la grande salle.

9. Informations du bureau du conseil

M. Ottonin informe que la prochaine séance du conseil général se tiendra le 9 décembre 2015 à 20h15. La question du lieu est toujours ouverte, des renseignements seront transmis aux membres en temps voulu.

M. Bruno Valette demande quelle est la date limite à laquelle la grande salle ne sera plus utilisable, car le 31 octobre, la société de Développement organise sa traditionnelle soirée. M. Viguet répond qu'à partir de maintenant, la grande salle est à considérer comme plus utilisable.

10. Propositions individuelles

M. Marc Tille informe que le vendredi 18 septembre à 8h30, les élèves sont invités à se rendre à pied à l'école. Départ depuis l'abri PC.

Mme Christiane Bally s'étonne que l'abri du terrain de foot, qui est un lieu de rencontre, ne comporte toujours pas de WC. Un coût de Frs 30'000.- avait été annoncé à l'époque, la commune n'avait pas les moyens. En raison des futurs travaux et des maîtres d'état présents sur le chantier de la grande salle, Mme Bally suggère d'en profiter afin d'éviter des frais de transport. M. Viguet informe qu'il a pris bonne note.

M. Tille demande si la subvention du canton pour la salle de gym est touchée ?

M. Marmillod demande où en sont les travaux de réfection des fouilles au chemin du Liamont, promis depuis 2 ans. M. Schmalz répond qu'il est le premier concerné, à cause de son chantier. Une ouverture pour les eaux usées est prévue, il est donc inutile de goudronner maintenant.

Mme Melchiade Jeannin s'interroge sur le futur de l'ancienne salle de classe dans la maison de Ville. M. Viguet répond que ces locaux ne seront pas laissés à l'abandon car le bâtiment est classé. Possibilité de créer des appartements, la question est ouverte.

Mme Jaggi demande si une rampe de skateboard est prévue ? M. Agassis informe que le budget est calculé. Mais ceci dit, une rampe sera amenée prochainement. Mme Jacqueline Bally demande où sera-t-elle posée ? M. Agassis ne peut pas encore répondre, mais elle devra se trouver sur un sol dur.

11. Contre appel

Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 22h40.

Le Président



Arnold Ottonin



La Secrétaire



Anne-Claire Racine